

Brie
de
l'oct,

ÉVÊCHÉ
DE QUIMPER
ET
de Léon.

Brie
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

elles sont toutes publiques, sauf la chapelle domestique du
château de Ervignin.

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

1^{re} N.D. Lilijour - 2^e St Sébastien - 3^e St Margdelien - 4^e St Véné
5^e St Egarci - 6^e St Cécile - 7^e St Laurentin, Guesquer
8^e St Grénole, Guesper.

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

Nous considérons comme chapelles de secours St Cécile et St Sébastien
où l'on dit la messe les dimanches - nous ne connaissons
ni ordonnance, ni décret impérial.

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

Nous n'en connaissons aucune.

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

La seule chapelle du château de Ervignin.

6° Quelle est la date de l'Indult ?

Nous n'en connaissons pas la date - il est entre les mains de
Monsieur de Mauclerc - Du pape, une des usuelles, y compris

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

à la famille de Mauclerc de St Léon.

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

Les deux chapelles du Lion dit la première messe le dimanche sont
pourvus d'ornements de toutes les couleurs liturgiques, dans les autres il n'y a
qu'un ornement blanc; Lion y porte les ornements de couleurs, rouges, verts
de Léon grand ou de.

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

elles ont été visitées, il n'y a pas longtemps et présentées à Monseigneur
l'Evêque - Lors de la consécration 1863.

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.

Brie le 16 avril 1869

M. de
curé Boyer